



MOUVEMENT 2016 – Phase départementale -

DEMANDE DE PRIORITE MEDICALE AU TITRE DU HANDICAP -



Division des
Personnels
Enseignants du 1^{er}
degré

Bureau des actes
collectifs- DPE 2

Référence
Priorité médicale 2016

Dossier suivi par
Monique VEAUGIER
Téléphone
04 91 99 67 52

Fax
04 91 99 67 81
Mél.

ce.dp13dp2@ac-aix-
marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Ouverture Public :
8h30-17h00

NOM :
PRENOM :
Date de naissance :

N° portable :
Mail

Situation de famille :
Nombre et âge des enfants à charge

Position :

- Activité
- Congé parental depuis le jusqu'au
- CLM - CLD depuis le jusqu'au

Etablissement d'exercice 2015-2016 :
Circonscription de :

- Bénéficiaire de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) depuis le jusqu'au
- Joindre la notification de la M.D.P.H

Personne concernée par le handicap :

- Agent
- Conjoint
- enfant

Dans le cadre du mouvement 2016, je demande à bénéficier d'une priorité médicale au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier avant le 18 mars 2016, l'ensemble des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- courrier détaillé au médecin de prévention
- R.Q.T.H
- Carte d'invalidité
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être jointes **sous pli confidentiel** :
à l'attention du Docteur FABBRICELLI - médecin de prévention –
RECTORAT d'Aix-Marseille
Place Lucien PAYE – 13100 AIX EN PROVENCE

Date limite de réception des dossiers : le 18 mars 2016

Aucune demande reçue après cette date ne sera étudiée

A.....Le
Signature de l'agent